

ÉVÈNEMENT

Terres en Fête : 1^{er} concours de race Suffolk



Le salon Terres en fête a eu l'occasion de rouvrir ses portes aux éleveurs et au grand public après une édition 2020 annulée en raison du Covid.

C'est donc les 10, 11 et 12 juin derniers à Tilloy les Mofflaines que l'évènement a pu accueillir près de trente-cinq éleveurs

ovins exposants, pour cent-cinquante brebis de cinq races différentes : Boulonnais, Suffolk, Ile de France, Charollais et Rouge de l'Ouest.

A l'occasion des 25 ans du salon, de nombreuses animations pour le pôle ovin ont été organisées. En effet cette année, en plus du traditionnel concours Boulonnais, a eu lieu pour la première fois un concours pour la race Suffolk. De plus, les démonstrations de tontes et d'échographies tout au long du salon ont ravi les nombreux visiteurs, petits et grands ! Nous vous donnons donc rendez-vous lors de la prochaine édition pour assister cette fois au concours Ile de France et Boulonnais.

Thomas Wartel

Fête du mouton : un lieu d'échanges

Le 2 juillet a eu lieu la Fête du mouton à Neufchâtel-en-Bray, en Seine-Maritime. Une quinzaine d'éleveurs ont exposé des animaux à vendre. Une belle occasion d'échanger entre éleveurs, avec le grand public et de se faire des contacts. Une grande journée également pour les élèves du Lycée Agricole d'Yvetot, qui comme chaque année ont proposé des dégustations de plats réalisés par leurs soins à base de viande de mouton. Une bonne initiative pour faire connaître la filière aux jeunes et donner des idées modernes de recettes de mouton.



Alix Pfaff

Concours national de la race Texel à la Foire de La Capelle



La Foire de La Capelle a accueilli pour cette édition 2022 un évènement exceptionnel pour la filière ovine. En effet, le pôle ovin a reçu le concours national de la race Texel ! Par ailleurs, deux autres concours régionaux ont également été organisés en races Ile de France et Suffolk, et de nombreuses animations ont eu lieu tout au long du week-end pour mettre la filière ovine à l'honneur : échographies, tonte, travail de la laine, démonstration de chien de troupeau, etc.

A cette occasion, le pôle ovin a accueilli 31 éleveurs venant de la France entière : Hauts-de-France, Grand Est, Allier, Charente, Calvados, etc. Au total, ce sont presque 400 animaux qui ont été présentés lors des concours et exposés au grand public. En plus des 3 races phares présentes aux concours, d'autres races ont également été présentées aux visiteurs : Dorper, Nez Noir du Valais, Boulonnaises, Roux Ardennais, etc.

La Foire de La Capelle a donc été un évènement important pour les éleveurs ovins cette année, et l'occasion d'échanges, de partages et d'une grande convivialité, caractéristique de ces grands rassemblements. Le public a également été au rendez-vous et est venu visiter le nouveau pôle ovin en masse ! Cette édition a donc rencontré un réel succès. Nous vous donnons rendez-vous le premier week-end de septembre 2023 pour la prochaine édition !

Maurane Beaumont

Pour plus d'informations :

Théo Guffroy	Réseau Inosys – Chambre d'Agriculture de l'Aisne theo.guffroy@aisne.chambagri.fr	06 13 84 06 44
Arnaud Cu villier	Chambre d'Agriculture de l'Oise - Chambre d'agriculture de la Somme arnaud.cuvillier@oise.chambagri.fr	07 86 99 49 06
Alix Pfaff	Chambre d'Agriculture de Normandie alix.pfaff@normandie.chambagri.fr	06 74 38 54 00
Thomas Wartel	Chambre d'Agriculture du Nord Pas-de-Calais thomas.wartel@npdc.chambagri.fr	06 47 13 62 71

Avec le financement du CASDAR, des Conseils régionaux des Hauts-de-France et de Normandie, des Conseils Départementaux de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme.



Prix : 4 euros

SEITA - 03 23 22 51 04 - Laon



BULLETIN DU RÉSEAU OVIN DE HAUTS-DE-FRANCE - NORMANDIE

Au 1^{er} janvier 2022,
TOUS les élevages doivent
designer un référent
bien-être animal.



AGENDA

25 novembre 2022 : Journée Régionale Ovine de Normandie à Les Monts d'Aunay (14), sur la thématique des bâtiments d'élevage ovine et de la contention

8 décembre 2022 : Formation "Maîtriser le parasitisme en élevage ovine" à Laon (02) (Intervenant : Nicolas Moreau, vétérinaire)

15 décembre 2022 : Journée Régionale Ovine des Hauts-de-France à Damermaucourt (60), sur la thématique de l'optimisation des performances des agneaux pour améliorer les revenus

4 et 5 janvier 2023 : Formation "Réduire ses achats d'aliment en élevage ovine viande" (Intervenante : Laurence Sagot, Institut de l'élevage)
- à Arras (62) le mercredi 4 janvier
- à Laon (02) le jeudi 5 janvier

10 janvier 2023 : Journées de l'élevage à Wimpy (02)

12 janvier 2023 : Journées de l'élevage à Anizy le Grand (02)

26 janvier 2023 : Journée ovine au Lycée Agricole de Vervins (02)

17 janvier 2023 : Ovinpiades des jeunes bergers de Normandie, au Val Doret (27)

31 janvier 2023 : Ovinpiades des jeunes bergers des Hauts-de-France, à Genech (59)

ACTUALITÉS

Une nouvelle équipe de conseillers ovins vous accompagne



Arnaud Cu villier a été recruté en qualité de conseiller en élevages ovine et caprin par la Chambre d'Agriculture de l'Oise. Il assure les conseils techniques et technico-économiques, pour les départements de l'Oise et de la Somme, et prend en charge notamment l'animation et l'accompagnement d'un groupe de 25 producteurs ovins et le contrôle de performances ovins.
Pour le contacter : arnaud.cuvillier@oise.chambagri.fr
au 07 86 99 49 06.



Alix Pfaff a rejoint la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie le 22 avril en tant que conseillère ovine et fourrages. Elle assure les conseils technico-économiques auprès des éleveurs normands, ainsi que l'animation de l'association SeinOvins.
Pour la contacter : alix.pfaff@normandie.chambagri.fr
au 06 74 38 54 00.



Théo Guffroy a été recruté par la Chambre d'Agriculture de l'Aisne en tant que conseiller ovine. Il assure les missions de conseil technique et technico-économique auprès des éleveurs, ainsi que le suivi des groupes d'éleveurs et l'animation des formations.
Pour le contacter : theo.guffroy@aisne.chambagri.fr
au 06 13 84 06 44.

BIEN PRÉPARER LA RENTRÉE DE MES BREBIS EN BERGERIE

TÉMOIGNAGE



Pascal Bourdon
Animateur
de la formation

Retour sur la formation «Dressage du chien de troupeau»

«Dresser son chien de troupeau ne s'improvise pas ! Les 29 avril, 31 mai et 28 juin derniers a eu lieu, comme chaque année, la formation «S'initier au dressage du chien de troupeau», organisée par la Chambre d'Agriculture du Nord Pas-de-Calais. De nombreux apprenants se sont donc réunis au Lycée Agricole de Radinghem, lieu idéal pour cette formation en plein air. Pour certains, il s'agissait d'une découverte des règles de base du dressage, et pour d'autres, la formation a permis de conforter leurs acquis et de progresser encore davantage. Pour Alain Fiers, éleveur de 60 brebis Suffolk dans le Calaisis, majoritairement en écopâturage, l'objectif de participer une seconde fois à la formation avec son border collie était de renforcer ses connaissances pour faire progresser son chien et perfectionner son dressage. En effet, il est convaincu qu'une fois bien dressé, le chien peut être un véritable outil de travail, en plus d'être très adapté à l'élevage de moutons. Néanmoins, malgré la grande aide que peut fournir le chien dressé, il faut savoir s'accorder du temps pour s'exercer régulièrement avant d'être opérationnel : «Pour le mieux, il faut compter dix à quinze minutes, trois fois par semaine, pour dresser correctement son chien» assure l'éleveur. Si c'était à refaire, Alain Fiers aurait fait un stage théorique avant d'acheter son chien, pour connaître les ordres de base et ne pas faire d'erreurs dans le dressage du jeune chien. Quant à lui, Louis Ruyant est éleveur ovin itinérant en écopâturage dans le secteur de Béthune et salarié à mi-temps dans une ferme pédagogique. Pour lui, participer à cette formation est un bon moyen de se perfectionner, d'autant plus que l'intervenant s'adapte à chacun des profils et donne des conseils personnalisés. Louis élève des moutons de race Boulonnaise, Solognote et Ouessant. Il considère que son chien est indispensable pour conduire son troupeau dans les différentes pâtures : «Pour charger les moutons dans la bétailère, en dix minutes c'était fait !».

Les listes d'attente sont d'ores et déjà ouvertes pour participer à la session 2023, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre Chambre d'Agriculture pour en savoir plus.

Thomas Wartel



Rappel : référent bien-être animal

Suite à la parution du décret 2020-1625 le 18 décembre 2020, **TOUS les élevages doivent désigner au 1^{er} janvier 2022 un référent bien-être animal**. Le référent peut être l'éleveur lui-même ou un membre de son personnel. Il doit être mentionné dans le registre d'élevage (nom, prénom, coordonnées, date de désignation et signature du référent) et par voie d'affichage sur chaque site d'élevage. Le Ministère a également publié au Journal Officiel du 29 décembre 2021, un arrêté définissant les modalités de désignations des référents bien-être animal dans tous les élevages et les conditions de formation des référents en élevage porcs et volailles. Ce texte donne l'obligation aux référents bien-être animal des élevages de porcs et/ou volailles (hors cuniculture) de suivre un parcours de formation composé de deux modules :

1. un module distanciel de deux heures sur la définition du bien-être, l'historique, la réglementation, l'amélioration du bien-être animal et le concept de OneWelfare.

2. un module au choix du référent parmi un ensemble de formations labellisées «bien-être animal».

Le référent dispose de 6 mois pour commencer son parcours de formation (pour les référents nommés à partir du 1^{er} janvier 2023) et de 18 mois pour terminer son parcours de formation (réalisation des deux modules). La durée de validité du parcours est de sept ans.

Certains diplômes donnent une équivalence à ce parcours de formation, pour les sept ans qui suivent leur obtention. La liste est en annexe de l'arrêté.

De plus, dans l'instruction technique 2022-25 sont précisées les formations reconnues comme correspondant au module au choix, faites entre le 1^{er} janvier 2018 et le 1^{er} janvier 2022. Pour les référents bien-être animal concernés par ces formations, ils n'auront que le module distanciel à suivre pour valider leur parcours.

Maurane Beaumont

La rentrée en bergerie

La saison hivernale s'installe progressivement, la pousse de l'herbe ralentit, les périodes d'agnelages vont bientôt commencer. Pour toutes ces raisons, les brebis pleines vont prendre le chemin de la bergerie. Dans cet article nous vous rappelons les points clés pour réussir la rentrée en bergerie.

Avant l'entrée des brebis en bergerie, celle-ci doit être curée, nettoyée et désinfectée ; les abreuvoirs vérifiés et un vide sanitaire d'au minimum 1 mois doit être appliqué. Cela limite l'exposition, des brebis et des futurs jeunes agneaux, aux agents pathogènes.

L'entrée en bergerie est le moment opportun pour réaliser une coproscopie, trier et de faire des lots. La palpation au niveau des lombaires reste le meilleur moyen d'estimer le niveau des réserves corporelles de l'animal.

Les brebis les plus maigres doivent recevoir une complémentation (foin de qualité moyenne + 400 g de céréales + 20 g de complément minéral vitaminé). Le début de la complémentation des brebis doit se faire de façon progressive pour éviter les maladies métaboliques.

Une fois la période de transition alimentaire passée, la ration doit être distribuée de façon continue et régulière jusqu'à la fin de gestation.

La fin de gestation est une période déterminante pour les critères de performances des agneaux (poids à la naissance, vitalité, vigueur).

Arnaud Cuvillier

Gérer le parasitisme

L'entrée en bergerie sera de qualité si on rentre les brebis mais pas leurs parasites. Pour cela, différentes étapes sont nécessaires :

Le vide sanitaire

Incontournable pour une bergerie saine !

1. Démontez et sortez tout le matériel (barrières, claies, auges...)
2. Curer : vider le fumier, racler la matière organique du sol et des murs
3. Nettoyer : appliquer un détergent et rincer à l'aide d'un nettoyeur à haute pression
4. Désinfecter : utiliser un désinfectant homologué, respecter le protocole d'utilisation, appliquer rapidement après nettoyage dans bâtiment encore humide. Eviter la chaux : incompatible avec certains produits.
5. Vide sanitaire : idéalement au moins un mois de vide

La coproscopie

Il s'agit du prélèvement de fécès d'un nombre significatif de brebis afin de les analyser pour connaître quels sont les parasites présents dans la troupe et quantifier la pression de ceux-ci. Cela permet également d'individualiser les traitements et de limiter l'antibio-résistance. Pour la réaliser il faut :

1. se munir d'un gant par brebis à prélever,
2. récupérer les excréments directement dans le rectum
3. retourner le gant afin qu'il serve de contenant
4. noter le numéro de l'animal sur celui-ci
5. faire faire l'analyse chez un vétérinaire.

La vermifugation

Vos résultats de coproscopie doivent être lus avec votre vétérinaire, qui décidera s'il faut traiter ou non. Si oui, il réalisera une prescription adaptée à la pression parasitaire de votre troupeau. Pour une vermifugation efficace :



1. changer de molécule (et pas de produit) régulièrement pour éviter la résistance des parasites au vermifuge
2. ne pas sous doser ! Et tenir compte du poids réel de l'animal traité et de la concentration du produit
3. faire attention à la régurgitation en cas de distribution par voie orale
4. la vermifugation peut faire tomber les larves et donc contaminer la zone où a lieu le traitement. Ne pas réaliser le traitement dans un endroit où les animaux vont rester ou bien où d'autres vont arriver.

Attention : La vermifugation c'est sans tradition ! Il est fortement déconseillé de distribuer un même produit à la même date chaque année, il n'y a rien de pire pour créer de la résistance.

Alix Pfaff

Faute de quantité, place à la qualité : l'intérêt des analyses de fourrages

Pourquoi ?

L'analyse de fourrage permet de connaître précisément les valeurs alimentaires de vos fourrages (énergie, protéine UF...). L'utilisation de ces données permet d'ajuster au plus près la ration aux objectifs de production. Les Chambres d'Agriculture vous proposent des journées «Analyse de fourrage», ainsi que des appuis techniques pour le calcul des rations alimentaires.



Comment faire ?

Prélever un échantillon de fourrages (tous sauf méteils) :

- pour les fourrages secs (foin), conservez-les dans un sac plastique propre, sain et sec,
- pour les fourrages humides (enrubannage, ensilage) congelez et apportez l'échantillon en prenant rendez-vous, pour les recongeler immédiatement.

Remplissez le bulletin de participation le plus précisément possible (type de fourrage à analyser, composition de la prairie, date de récolte, mode de séchage, ...). Vous recevrez ensuite vos résultats d'analyse par mail en quelques jours.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter votre technicien ovin de la Chambre d'Agriculture de votre département.

Arnaud Cuvillier